

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DE RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 2 novembre 1843.

FORTIFICATIONS DE PARIS. — PÉTITION LYONNAISE.

Les fortifications menacent nos libertés, c'est un fait qu'on ne peut plus contester; ceux qui les élèvent violent audacieusement la loi de 1841. Pour les rendre en tous points conformes à leurs vues, et comme ils sont plus inquiets du dedans que du dehors, ils poussent avec activité la construction des forts détachés et négligent les travaux d'enceinte. Ils avouent aujourd'hui qu'ils pourront se servir des forts pour maintenir l'ordre dans Paris; ce qui veut dire qu'en cas de conflit, ils n'hésiteront pas à lancer des projectiles meurtriers et incendiaires dans les rues de la capitale. Par suite de cette augmentation de force matérielle, l'équilibre constitutionnel établi par la charte est compromis, et le pouvoir exécutif tiendra bientôt entre ses mains des moyens de compression suffisants pour ne plus avoir à redouter ni la tribune ni la presse.

Une situation nouvelle va donc surgir de l'établissement de vingt forteresses que l'on construit autour de Paris, et cette situation est sans contredit pleine de périls. Est-il temps encore de les conjurer? Nous le pensons; mais, nous ne le dissimulerons pas, il y a urgence à aviser, car déjà on arme. Le bastion sud de la nouvelle citadelle de Vincennes vient de recevoir dix pièces de siège.

Les patriotes nantais, effrayés avec raison de l'extension donnée à la loi sur les fortifications, ainsi que du projet d'armement des forts, ont, les premiers, songé à arrêter les tendances illégales du ministère; en conséquence, ils ont rédigé une pétition exposant leurs griefs, qu'ils se proposent d'adresser à la chambre des députés. Leur exemple a été imité à Paris. Si quelques dissidences se sont produites en cette occurrence dans le sein du parti national, elles ne touchent pas au fond des choses, et ne tarderont pas à disparaître pour faire place à un accord positif et nécessaire.

On sait qu'à Lyon les patriotes n'ont jamais cessé de réclamer contre les abus des fortifications, on sait aussi qu'ils n'ont jamais fait défaut quand il a fallu apporter leur concours aux mesures favorables à notre liberté; ils ne pouvaient pas rester impassibles dans l'affaire des fortifications, leur silence aurait même paru une adhésion indirecte à l'œuvre du pouvoir. Ils devaient donc intervenir; c'est ce qu'ils vont faire.

Dans une réunion qui a eu lieu pour aviser aux mesures à prendre, une pétition a été discutée et adoptée à l'unanimité. Le sentiment du bien public a amené l'accord entre des citoyens qui n'avaient pas toujours apprécié de la même manière la question des fortifications, et tous enfin ont résolu de solliciter de leurs concitoyens aide et concours pour l'acte qu'ils ont adopté.

Nous pensons que leur pétition sera accueillie avec faveur, qu'elle sera appuyée sans réserve par tous ceux qui s'alarment avec raison de la persistance du gouvernement à exagérer les moyens de défense de la capitale et qui veulent empêcher les situations extrêmes.

Voici le texte de la pétition lyonnaise sur les fortifications :

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

La position prise par le ministère vis-à-vis des gouvernements étrangers, sa politique intérieure et tous ses actes démontrant d'une manière évidente qu'il dirige les fortifications moins contre les tentatives de l'extérieur que contre les libertés de la France, les soussignés vous prient de refuser les allocations nécessaires à l'achèvement et à l'armement des forts, de demander la destruction de tous les travaux qui pourraient servir à comprimer la liberté.

Les soussignés, en terminant, émettent le vœu que les fonds qui seraient laissés disponibles par l'abandon des travaux soient employés à fonder des institutions destinées à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Lyon, le 27 octobre 1843.

Une des bastilles les plus formidables et les plus menaçantes qui s'achèvent autour de Paris est sans contredit celle de Bicêtre. Du coteau élevé où elle est assise, elle aura pour point de mire, du côté de la capitale dont elle commandera tout le sud-est, l'Observatoire, les dômes du Val-de-Grâce et du Panthéon, et le quartier des écoles.

Le fort de Bicêtre, qui est un polygone régulier à cinq fronts, a plus de deux kilomètres de circonférence; ses glacis touchent au midi les murs de l'hôpital. La maçonnerie et la terrasse ont pu être conduites avec d'autant plus de rapidité que les matériaux de construction se trouvent dans le sol même.

Cette forteresse sera en état de recevoir cent pièces de canon avant la fin de la campagne prochaine. Elle croquera ses feux au-dessus de l'enceinte continue qu'elle domine, avec les forts d'Ivry et de Montrouge, ses proches voisins; enfin la route de Fontainebleau passe pour ainsi dire sur le glacis, et celle d'Orléans à une très-courte distance.

Nous avons dit constamment à ceux qui voulaient se borner à pétitionner contre l'armement des bastilles que leur protestation servirait seulement à endormir la réaction de l'opinion publique, et que le pouvoir saurait bien se passer de toute autorisation législative le jour où il aurait décidé que les pièces seraient placées sur leurs affûts.

Ce que nous avons prévu, on le fait. Le bastion sud de la nouvelle citadelle de Vincennes vient d'être armé cette semaine.

DIX PIÈCES DE SIÈGE y sont maintenant en batterie. (Réforme.)

Quoi qu'en dise le *Messageur*, voici ce dont nous avons acquis la certitude :

1° Des instructions ministérielles ont été adressées aux généraux commandant les divisions, à l'effet de pouvoir, au besoin, faire un choix parmi les régiments qui offrent le plus de garanties et de sûreté pour le service des forts et de la garnison de Paris.

2° Des commandes de literie ont été ordonnées pour compléter le casernement nécessaire au supplément de troupes désignées pour l'occupation des bastilles.

3° A la suite d'un travail consistant à déterminer les places dont les garnisons pourraient être diminuées sans préjudicier au maintien de l'ordre, cela en faveur de l'augmentation de celle de Paris,

leur de sens commun. Un mot aurait pu tout expliquer, mais le moyen de s'entendre quand vous êtes emporté dans une course de dix lieues à l'heure? Et puis c'est là un peu ce qui constitue en partie le théâtre l'esprit d'aujourd'hui : les mots perdent chaque jour de leur acception réelle, l'impossible devient vraisemblable, le fantastique tombe à l'état du naturel, le vrai devient trop prosaïque, les caractères on les a supprimés. En effet, sur un chemin de fer, ou à bien d'autres choses, vraiment, à penser! Les chemins de fer sont appelés à mettre les *Mille et une Nuits* en action. De là donc, comme nous le disions tout à l'heure, doit sortir une littérature nouvelle, et Paris, Orléans et Rouen seront comme une espèce d'embarcadère pour les vaudevillistes à venir; ce sera, en un mot, le point de départ de la comédie à la vapeur.

En Sibérie! — Nous ferons remarquer que le point d'exclamation appartient aux auteurs mêmes du mélodrame. C'est un *réclame* touchante, un appel fait d'avance à votre sensibilité, pour que vous apportiez à leur œuvre tous les pleurs que vous pourriez avoir en réserve, pour une circonstance quelconque. En Sibérie! avec point d'exclamation, c'est comme qui dirait : En Sibérie, hélas! hélas! En Sibérie! sur un air lugubre ou sur un air à faire.

Donc, En Sibérie! hélas! est bien la plus ennuyeuse chose larmoyante que nous sachions. Il s'agit d'un monsieur dont le frère est censé avoir péri dans la campagne de Russie. Ce monsieur n'est qu'un demi-coquin. Il s'est approprié le bien de son frère, au préjudice de son propre neveu qu'il a laissé languir plusieurs années dans la misère. Tout à-coup cependant voilà notre homme qui se laisse aller aux remords et qui prend fantaisie de réparer son crime en donnant sa fille à ce neveu dont le père gémit en Sibérie! Mais le jeune homme, en bon fils, veut, avant de se marier, s'assurer si son père est réellement mort, et le voilà qui prend la route de la Russie. Après sept ou huit cents lieues de course, il arrive en Sibérie juste au moment où son père allait se noyer dans le puits d'une mine où il travaillait. Le fils sauve son père sans vouloir se faire reconnaître. Mais il faut à ce père le soleil de la France. Le fils se vend pour acheter la liberté de son père, et celui-ci, sans savoir à qui il est redevable d'un pareil bienfait, regagne ses foyers domestiques. Malheureusement vingt ans de captivité ont altéré ses traits à le rendre méconnaissable; de plus, il ne possède aucun papier qui puisse constater son identité. Son frère est impitoyable et refuse de le reconnaître, poussé qu'il est à cette ingratitude par une gouvernante qui veut prendre une partie du bien volé. Le prisonnier va donc quitter la maison de son frère, en proie à la plus affreuse détresse, quand tout-à-coup arrive de Sibérie le fils vertueux qui enfin se fait re-

des tableaux ont été dressés et discutés deux fois en conseil des ministres.

4° Il a été adressé aux directeurs des fonderies un état du nombre et du calibre des pièces qu'ils doivent faire couler, et même avec la désignation des citadelles à l'armement desquelles on les destine.

Les forts détachés ne sont pas les seuls ouvrages dont Paris aura à redouter les effets. On sait qu'à la suite des affaires de mai, en 1839, le ministère, de concert avec les officiers-généraux de la division et de la place, établit un plan de défense pour l'occupation des rues et places de Paris par les troupes de la garnison et des environs, en cas de troubles sérieux. On a souvent parlé de ce plan stratégique, mais jusqu'à présent on n'était pas parvenu à le faire connaître dans tous ses détails; le voici :

Chaque colonel des corps composant la garnison de Paris et de la banlieue a reçu de la place l'avis suivant, qui leur désigne les lieux où ils devront faire camper leurs troupes en cas d'émeute dans Paris :

« Colonel, en conséquence des ordres de la place et de la division, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'en cas de troubles sérieux dans Paris, vous devez envoyer en toute hâte votre régiment sur les lieux désignés ci-dessous; vos bataillons ne devront pas être moindres de 320 hommes, et vos escadrons de 150 cavaliers. »

Telle est la copie textuelle de l'ordre qui a été adressé à tous les chefs de corps de la garnison pour l'occupation des rues de Paris en cas d'émeute.

Voici ces lieux d'occupation :

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, deux bataillons avec deux pièces de canon.

Un bataillon le long des quais de l'Horloge et des Orfèvres, sur la Marché-aux-Flours et dans les cours du Palais de-Justice et de la Préfecture de police, ayant avec lui une pièce de canon.

Sur la place du Carrousel et aux abords des Tuileries, un escadron de cavalerie, quatre pièces de canon et deux bataillons.

Sur la place de la Concorde et dans le jardin des Tuileries, un bataillon et une pièce de canon.

De la Bastille à la Madeleine, un corps d'armée de 3,000 hommes, composé d'une batterie, d'un régiment de cavalerie et de deux d'infanterie, échelonnés de distance en distance tout le long des boulevards.

Sur la place des Victoires, un bataillon.

La zone stratégique de cette place est circonscrite par les rues de Grammont, Neuve-Saint-Augustin, Richelieu, Saint-Honoré, de Grenelle, J.-J. Rousseau, Montmartre, Neuve-Saint-Eustache, Poissonnière et Grammont jusqu'aux boulevards. Les avant-postes sont établis place de la Bourse, et les avant-gardes boulevard Montmartre jusqu'à la rue Vivienne.

Sur la place du Louvre, 300 hommes d'infanterie.

Su la place du Palais-Royal, 100 hommes de ligne et une compagnie de gardes municipaux.

A l'Archevêché, un détachement de 30 hommes.

Dans le faubourg Saint-Antoine, deux bataillons avec deux pièces de canon. Des avant-postes sont placés dans toutes les principales rues adjacentes.

Sur le marché des Innocents, 300 hommes d'infanterie avec gardes municipaux, une pièce de canon, et toutes les maisons des coins de rues occupées militairement pour empêcher les insurgés de s'y réfugier.

Sur la place du Châtelet, un détachement de 150 hommes avec gardes municipaux, et les encoignures des rues et du quai occupés.

Dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, un bataillon pour chacune d'elles avec gardes municipaux et sapeurs-pompier armés de haches. Les faubourgs de ce nom sont occupés de la même manière. A chacune des barrières, un poste de

connaître à son père. Reconnaissance du père et du fils qui attendit prodigieusement le frère demi-coquin. Reconnaissance des deux frères, et tous de se jeter dans les bras les uns des autres. Embrassement général qui chagrine singulièrement un autre mauvais sujet, le fils de la gouvernante, et qui joue dans cette pièce un rôle purement hideux et dénué de tout intérêt. Disons aussi que l'acteur a été aussi mauvais que son rôle. M. Alexandre seul s'est fait applaudir avec justice dans ces trois longs actes.

Comme vous pouvez voir, ce sont là de ces œuvres naïves qui nous reportent à cent ans en arrière. Pourquoi, si vous voulez à toute force monter des mélodrames, ne pas reprendre quelques anciens chefs-d'œuvre du genre plutôt que de fatiguer la mémoire des artistes de semblables misères, qui, en définitive, sont sans profit pour le public et pour la caisse? Nous ne pouvons croire aussi que dans ses trois théâtres, la Porte-Saint-Martin, la Gaîté et l'Ambigu, il n'y ait pas pour l'instant de meilleure pièce à choisir que ce triste mélodrame *En Sibérie!* Ce que nous disons de ce genre de pièces, nous le dirons aussi pour le vaudeville. Pourquoi ne pas reprendre quelques uns des chefs-d'œuvre de Scribe et avoir pour certains jours un répertoire spirituel et de bon ton qui ramènerait aux Célestins un public qu'en éloignent certaines pièces d'un ignoble débraillé et qui figurent, on ne sait pourquoi, beaucoup trop longtemps sur l'affiche?

Depuis plusieurs mois, nous voyons reparaitre presque chaque jour certains noms d'auteurs qui sont les moins en renom à Paris, et nous voyons fort peu ceux de MM. Bayard, Varner, Lauzanne, Paul Vermond, Duvert et M^{lle} Ancelot. Nous concevons que M. Duplan, tout occupé des soins généraux de l'administration de nos deux théâtres, ne puisse pas toujours trouver le temps de lire toutes les pièces qui paraissent; mais alors c'est au régisseur ainsi qu'aux artistes au bénéfice desquels les pièces se donnent de faire de meilleurs choix. Momentanément le répertoire des Célestins est encombré de nullités et d'œuvres de mauvais ton. Puisse la saison d'hiver le renouveler presque entièrement! Ce n'est point l'activité qui manque à ce théâtre, c'est le goût.

Voici un vaudeville qui aura été probablement choisi pour le titre : *L'Autre part du Diablot*. Le duc de Bourgogne fait une cour assidue à la femme d'un tapissier, lequel croit à la sorcellerie. Comme il est f. cite avec de l'or, par ce temps-ci, de se donner des airs de sorcier, M. le duc ne trouve rien de mieux, pour se mettre dans les bonnes grâces du mari, que de lui accorder, au moyen d'une magie simulée, tout ce qu'il demande. Il paie ses dettes et le nommé tapissier de sa cour; voilà pour la part du

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 ET 3 NOVEMBRE.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Après toutes les littératures étrangères, indigènes, hétérogènes, intimes, maritimes, socialistes, humanitaires, panthéistiques, mythiques, hygiéniques et autres, que le XIX^e siècle a déjà plus ou moins découvertes, il lui restait à faire l'essai de la littérature à la vapeur, en attendant qu'il abordât la littérature au gaz, où il doit infailliblement trouver la lumière absolue et arriver à se passer définitivement du soleil, qui, entre nous soit dit, commence singulièrement à vieillir. Pour l'instant, le siècle dix-neuvième du nom exploite donc, aussi convenablement que possible, la littérature à la vapeur, où plus d'un auteur a déjà trouvé de précieuses mines d'or. Et si Paris, Orléans et Rouen, vaudeville rail-way s'il en fut, n'a pas, à la première représentation, obtenu tout le succès qu'il mérite, il faut s'en prendre à un mélodrame éminemment neigeux, *En Sibérie!* espèce de locomotive dont on avait cru devoir le faire précéder, et qui avait tout simplement précipité le public dans un engourdissement qui tenait de la léthargie d'un Japon ou de celle d'un ours de la mer Glaciale. Aussi le susdit vaudeville rail-way, bien qu'il fût de la force de plusieurs chevaux, a-t-il eu beaucoup de peine à arracher à sa torpeur notre excellent public, qui n'avait pas laissé que de conserver quelque peu de mauvaise humeur du triste voyage qu'il venait de faire, bien malgré lui, en Sibérie!

Eh bien! vraiment, il est fâcheux qu'il n'ait pas voulu tout d'abord suivre de bonne volonté MM. Bayard et Varner dans la course fantastique où ils ont voulu l'entraîner. Ce sont là deux hommes de gaieté et d'esprit auxquels on peut s'abandonner en toute sûreté. Vous dire exactement le chemin qu'ils nous ont fait parcourir en moins de deux heures serait chose difficile, vu que nous avons eu à peine le temps de nous reconnaître à travers une quantité d'incidents, de péripéties, de surprises, de lazzi, de calembours qui passaient devant nos yeux avec la rapidité de l'éclair. Seulement nous avons distingué deux ou trois amants, ainsi que plusieurs pères et plusieurs demoiselles courant à perdre haleine de Paris à Orléans, d'Orléans à Rouen, prenant Rouen pour Orléans et Orléans pour Rouen, brouillant tout, les noms propres, les lieux, et jusqu'à leurs fiancées à leurs futurs beaux-pères, effets terribles de la vapeur qui nous montait au cerveau jusqu'à les enivrer et à leur faire perdre toute

50 hommes. Les plus importantes sont en outre défendues par l'artillerie.

Pour empêcher la communication entre les deux rives de la Seine, les ponts sont gardés chacun par un poste de 35 hommes.

La manutention des vivres militaires, par 60 hommes; le dépôt central de la guerre, par 100 hommes; l'arsenal de Saint-Thomas-Aquin, par 200 hommes; les mairies, chacune par 40 hommes; le Luxembourg, par 50 hommes; les prisons, chacune par un détachement de 40 hommes; les écoles, chacune par 45 hommes; l'École Polytechnique, par un détachement de 100 hommes; la Légion-d'Honneur, le palais du quai d'Orsay, les collèges et le séminaire, chacun par un détachement de 25 hommes; les églises, chacune par 30 hommes.

Aux abords des chemins de fer, un piquet de 100 hommes. Pour le service des casernes, 200 hommes pour chacune; celle de l'École Militaire reste appuyée par quatre pièces de canon.

Voici maintenant pour les ministères : 50 hommes au ministère de l'instruction publique; 40 pour le ministère du commerce; 200, avec une pièce de canon, au ministère de l'intérieur, où siège l'administration centrale et générale des lignes télégraphiques; 40 hommes au ministère des travaux publics; 120 au ministère de la guerre; 80 au ministère de la marine; 200 au ministère des affaires étrangères; 300 au ministère des finances, avec une pièce de canon; 200 sur la place Vendôme, avec une pièce de canon, pour la défense de la place et du ministère de la justice; à la 1^{re} division militaire, rue de Lille, 100 hommes et un peloton de cavalerie.

Vincennes doit renfermer une batterie d'attente, en cas de renfort.

Pour le service des dépêches et des ordres à communiquer sur toute la zone stratégique, des hommes déguisés en bourgeois, pris parmi les agents supérieurs de la police, ayant chacun une marque particulière pour les faire reconnaître par les chefs de poste.

Le quartier-général est établi aux Tuileries. Ainsi, d'après ce plan de défense, il n'est pas un des coins de Paris qui ne serait sous le feu des fusils et des canons. Les habitants se trouveraient forcément comme barricadés dans leurs domiciles. (Réforme.)

Il paraît que le ministère s'est enfin décidé à faire quelque démonstration pour répondre à la nouvelle levée de boucliers de l'épiscopat français. Du moins le *Journal des Débats*, dans son numéro du 31 octobre, annonce que le bruit courait dans la soirée du 30 que la lettre de M. l'évêque de Châlons-sur-Marne allait être déferée au conseil-d'état. S'il en est ainsi, M. l'évêque de Châlons pourra dire, pour sa justification, que bien d'autres prélats avant lui et plus que lui se sont montrés agressifs vis-à-vis de l'Université, sans qu'on ait jamais songé à leur demander compte de leur opinion.

Quoi qu'il en soit, si le ministère est décidé à montrer enfin de la vigueur, bien que cela soit un peu tardif, nous ne le féliciterons pas moins d'avoir pris vis-à-vis des détracteurs de l'Université une attitude qu'il aurait dû prendre depuis fort long-temps déjà.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la pensée du ministère était de modifier les institutions municipales de la France, et que c'était dans ce but qu'il se refusait à donner au conflit qui s'est élevé entre le conseil municipal d'Angers et le maire qu'il a voulu lui imposer la solution qu'il était en son pouvoir de lui donner. Des personnes qui ont de la peine à se faire à l'idée d'une si grande audace de la part d'un pouvoir qui, à son origine, a promis à la France les franchises municipales dont elle est maintenant en possession, ont refusé d'ajouter foi au projet que nous présentons au ministère. Rien n'est pourtant plus vrai que ce projet; il perce dans tout ce qui s'est dit dans les salons ministériels à l'occasion de l'affaire d'Angers, et s'il fallait un témoignage pour confirmer les informations que nous avons données, nous dirions qu'un ami particulier de M. Guizot, un homme qui fait à la fois partie de la chambre et d'une des plus hautes administrations de l'état, disait, il y a quelques jours, en présence de M. le ministre des affaires étrangères : « Vous ne gouvernez jamais les communes avec une charte municipale comme celle que vous leur avez imprudemment donnée », et que M. le ministre s'empressa de lui répondre : « Vous avez parfaitement raison. »

Le journal *la Bourse* contenait dans son numéro d'hier les lignes suivantes :

« Pendant long-temps le *National* et la *Presse* ont été les deux seuls journaux soutenant que l'Etat devait se réserver l'exécution et l'exploitation des grandes lignes de chemin de fer. Chaque jour cette opinion reçoit une nouvelle adhésion, acquiert un nouveau défenseur; aujourd'hui c'est le *Constitutionnel*, etc. »

Le cabinet du 29 octobre est donc encore malheureusement plus solide qu'on ne le pense, et il faudra de vigoureux efforts de l'opinion pour l'ébranler et le renverser. Il ne faut pas le cacher au pays, et il vaut bien mieux lui dire toute la vérité que de l'endormir dans une sécurité trompeuse : non, le cabinet du 29 octobre n'est pas à la veille de tomber, et si les circonstances amenaient sa chute, ce ne serait pas aux chambres que l'honneur devrait en revenir, car, nous le répétons, les chambres et le ministère se donnent la main pour exploiter le pays et le conduire à sa décadence par la continuation de cette politique qui, au dire

tion et l'exploitation des grandes lignes de chemin de fer. Chaque jour cette opinion reçoit une nouvelle adhésion, acquiert un nouveau défenseur; aujourd'hui c'est le *Constitutionnel*, etc. »

La *Presse* ne compte jamais pour rien les journaux de département; ils n'existent pas pour elle, et si parfois elle laisse tomber de ses lèvres de grande dame quelques paroles dont ils sont l'objet, c'est pour leur tracer le rôle mesquin et insignifiant qu'elle veut bien leur laisser dans la discussion des affaires publiques.

Nous rappellerons donc à nos lecteurs que dès 1838 le *Censeur* a conseillé l'exécution des chemins de fer par l'Etat. Cette opinion qu'il a constamment défendue toutes les fois que la question a été soulevée, il l'émettait le jour même où le rapport de M. Arago arrivait à Lyon, le 27 avril 1838. Le *Censeur* fut alors le seul journal d'opposition qui ne fit pas fléchir devant la question de l'existence du ministère ses principes sur les travaux publics.

Paris, le 31 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Chaque année, quelques semaines avant la réouverture des chambres, nous sommes habitués à lire dans plusieurs journaux qui prophétisent plus ou moins juste : « Le ministère n'a plus long-temps à vivre, le ministère touché à sa fin, le ministère mourra dans les premiers jours de la session. » Cette année, déjà des prédictions semblables se font entendre, et il semble que l'on ait voulu profiter de l'anniversaire de la naissance du cabinet du 29 octobre pour lui jeter le fatal *Morieris*! Plusieurs journaux hier, d'autres aujourd'hui l'ont engagé à se résigner à sa fin prochaine, comme si déjà le jour de sa mort était marqué, comme si l'on ne pouvait plus y avoir le moindre doute à cet égard. Eh! mon Dieu! nous ne demanderions pas mieux que de pouvoir partager la confiance de ceux qui voient la France à la veille d'être délivrée du joug de M. Guizot; comme eux, nous voudrions que l'existence de ce cabinet, qui a fait tant de mal au pays, fût sérieusement compromise; mais vraiment nous n'osons l'espérer, et, par suite, nous nous gardons bien de le dire.

Nous ajouterons qu'à notre avis il y a quelque imprudence à pronostiquer ainsi la mort d'un ministère, quand cette mort n'est réellement pas certaine. Qu'arrive-t-il, en effet? c'est que le pays prend alors ses espérances pour des certitudes, c'est qu'il s'en rapporte à ce que la presse lui promet ou lui annonce, et que du moment qu'on lui a dit qu'un ministère est condamné à tomber dans un délai plus ou moins long, il ne croit plus devoir rien faire pour accélérer sa chute. Eh bien! nous croyons que ce serait se préparer un triste réveil que de s'endormir avec l'espoir que le ministère du 29 octobre tombera avant peu de temps; ce ministère est encore debout et pour quelque temps encore, quoi qu'en disent quelques journaux trop prompts à annoncer sa chute.

Et pourquoi, voyons un peu, M. Guizot serait-il obligé aujourd'hui de renoncer aux affaires? Est-ce que la chambre devant laquelle il va bientôt se représenter ne s'est pas déjà trouvée face à face avec lui? est-ce qu'elle ne l'a pas vu à l'œuvre? est-ce qu'elle n'a pas pu juger sa politique? est-ce qu'elle n'a pas donné son approbation à cette politique? Et croyez-vous que, depuis que le ministère a réussi à trouver une majorité qui consent à l'appuyer, il a négligé de faire ce qui était nécessaire pour conserver cette majorité? Croyez-vous qu'il soit avare de faveurs envers elle, sans cependant la gorger tellement qu'elle n'ait plus rien à lui demander? Oh! certes, non! M. Guizot et M. Duchâtel connaissent les hommes, et ils savent les manier. Depuis bientôt quatre mois que les députés ont quitté Paris, ces ministres n'ont pas perdu de vue qu'ils auraient un jour à compter de nouveau avec eux, et ils se sont bien gardés de tout ce qui pouvait leur être désagréable. Depuis quatre mois, comme pendant la session, les députés ministériels n'ont eu qu'un signe à faire au ministère pour en obtenir ce qu'ils pouvaient désirer, et quand ils reviennent à Paris, ils n'auront que des remerciements à lui adresser et des preuves de reconnaissance à lui donner.

Le cabinet du 29 octobre est donc encore malheureusement plus solide qu'on ne le pense, et il faudra de vigoureux efforts de l'opinion pour l'ébranler et le renverser. Il ne faut pas le cacher au pays, et il vaut bien mieux lui dire toute la vérité que de l'endormir dans une sécurité trompeuse : non, le cabinet du 29 octobre n'est pas à la veille de tomber, et si les circonstances amenaient sa chute, ce ne serait pas aux chambres que l'honneur devrait en revenir, car, nous le répétons, les chambres et le ministère se donnent la main pour exploiter le pays et le conduire à sa décadence par la continuation de cette politique qui, au dire

même de certains conservateurs, — lisez plutôt la *Presse* d'aujourd'hui, — le ruine et le dégrade.

Plusieurs ministres qui n'étaient pas encore très-avancés dans l'ordre de la Légion-d'Honneur ont profité de l'anniversaire de la naissance du cabinet du 29 octobre pour franchir les degrés que leurs collègues plus heureux avaient déjà franchis. Ainsi, par ordonnances qui portent la date même du 29 octobre MM. Duchâtel, Villemain, Cunin-Gridaine et Lacave-Laplague ont été nommés grands-officiers de la Légion-d'Honneur. Quant à M. Teste, qui n'était encore qu'officier, on l'a fait commandeur. Il a été impossible de faire plus pour lui, les règlements de l'ordre s'y opposant formellement; mais, aussitôt qu'on le pourra, on fera faire le chemin qu'il a encore à faire pour rejoindre ses collègues.

On n'a rien fait pour MM. Soult, de Mackau, Guizot et Martin (du Nord), qui ont depuis long-temps déjà, en ce genre, tout ce qu'il est possible de désirer ou tout ce qu'il est permis de leur donner.

S'il faut en croire la *Démocratie pacifique*, nous aurions, au début même de la session, un sujet de crise ministérielle. Après la présentation du budget, la dotation de M. le duc de Nemours serait proposée aux chambres, et le ministère serait décidé à en faire une question de cabinet. Il se retirerait tout entier devant un vote contraire. Nous ne voudrions pas nous porter garant de la réalité des intentions du ministère sur ce dernier point.

Un journal donne comme certaines les nominations suivantes dans l'administration centrale du ministère des finances. M. Nouton, chef du cabinet et du personnel, passerait à la direction de la dette inscrite, en remplacement de M. Bailly, admis à la retraite; M. Andrey, chef du bureau des cautionnements en numéraire, remplacerait M. Nouton au cabinet du ministre.

M. Bailly, fils du directeur de la dette inscrite, serait nommé receveur particulier, en reconnaissance de la démission de son père.

On assure que M. Mallac, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé préfet du département de Loir-et-Cher. M. Mallac a rendu à M. Duchâtel assez de services de toute espèce pour que M. Duchâtel n'ait pas reculé devant la pensée de lui donner une préfecture.

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 octobre 1843.

| | | | |
|------------------------------------|---------|---------------------------------|--------|
| Cinq pour cent | 121 05 | Trois pour cent belge | 101 |
| Quatre et demi pour cent | 109 | Banque belge | 767 50 |
| Quatre pour cent | 81 70 | Caisse Lafitte | |
| Trois pour cent | 81 70 | | |
| Actions de la Banque | 355 5 | | |
| Obligations de Paris | 1357 50 | | |
| Rentes de Naples | 108 25 | | |
| Etats Romains | 107 0/0 | | |
| Dette active d'Espagne | 29 0/0 | | |
| Cinq pour cent belge | 104 7/8 | | |

CHEMINS DE FER.

| | |
|-----------------------------|--------|
| Paris à Rouen | 707 50 |
| Paris à Orléans | 685 25 |
| Rouen au Havre | 540 |
| Strasbourg à Bâle | 487 50 |

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Notre correspondant d'Espagne nous mande que M. Olozaga paraît devoir être nommé sans conteste président de la chambre des députés, Quant aux vice-présidents et secrétaires, on nommera deux exaltés et deux modérés.

Le bombardement de Barcelone ne paraît pas intimider les habitants de cette malheureuse ville. La musique parcourt les rues en exécutant des airs patriotiques. Des groupes nombreux remplissent les rues et des rassemblements suivent le porte-drapeau. On lit sur le drapeau : *La junte centrale ou la mort!*

IRLANDE.

Rien encore ne dément le bruit qui a couru que les poursuites contre O'Connell et consorts allaient être abandonnées. Cependant aucun fait non plus n'a encore confirmé cette rumeur.

Sans nous appuyer sur aucune autorité, dit le *Dublin Evening-Post*, nous avons quelque raison de croire que le gouvernement, à l'approche de la onzième heure, a résolu de réexaminer la politique et l'opportunité d'une poursuite dans les circonstances actuelles. Nous féliciterions le public et le gouvernement lui-même, dont nous sommes les adversaires, si cette nouvelle devait se confirmer.

Le clergé catholique, en Irlande, est toujours pour l'émancipation du peuple, qui serait la sienne, et n'imité pas le clergé de France, qui ne considère que sa propre influence, troque, dans les élections par exemple, son indépendance contre les concessions et les faveurs qu'on lui prodigue, et ne se met dans l'opposition que pour substituer sa domination sur les jeunes générations à celle du gouvernement. L'archevêque de Cashel vient de se faire recevoir membre de l'association du repeal. Des prières,

mari. Quant à celle du prétendu diable, M. le duc se charge de la prendre lui-même à la première occasion. En effet, la femme du tapissier est si jolie, elle le regarde avec de si beaux yeux, qu'il serait vraiment dommage que le diable n'eût pas aussi sa part de tant de trésors et de tant de charmes.

Nous oublions de dire que Paris, Orléans et Rouen sont joués avec beaucoup de verve et d'entrain par MM. Fournier, Poirier, Lambert, Lureau, et M^{re} Lefebvre, Baycet et Levasseur.

M^{re} Henry Monnier, dérivée maintenant des craintes qu'inspirent toujours des débuts, se fait chaque soir applaudir davantage pour la finesse de son jeu et la grâce de ses manières. Elle vient de jouer avec beaucoup de succès la *Fille de Dominique* et *Pierre le Rouge*.

Le Grand-Théâtre vit toujours sur le succès des *Martyrs*, où M. Ragnenot et M^{re} Miro se font vivement applaudir à chaque représentation.

Le *Puits d'Amour* sera joué cette semaine, et immédiatement après viendra *Don Pasquale*, opéra bouffe dont on dit beaucoup de bien. On nous promet aussi *Charles VI* ou *Don Sébastien de Portugal*. z.

IRÈNE.

C'était en 1802, par une belle matinée de printemps. Une chaise de poste s'arrêtait devant la grille d'un fort beau château, dont la riche façade appelait toute l'admiration des voyageurs qui suivaient la route de Paris à Saint-D.

La grille roula lourdement sur ses gonds pour donner passage à l'élegante voiture de voyage qui s'était arrêtée. A peine fut-elle dans la cour qu'un jeune homme de vingt-huit ans environ en descendit, passa une main aristocratique dans une forêt de cheveux noirs, et secoua la poussière qui le couvrait, en murmurant avec humeur :

— Quel temps! quelle poussière! j'ai cru que je n'arriverais jamais... Eh! mais, c'est toi, Pierre? ajouta-t-il, en remarquant un vieux domestique qui se tenait avec respect à quelques pas de lui.

— Oui, Monsieur le marquis, c'est moi qui...

— Je suis bien aise de te revoir. Tu es le plus ancien des serviteurs de mon père... Mais je t'avais, ma foi! oublié.

— Dam! depuis huit ans que M. le marquis voyage...

— Oui, c'est vrai... huit ans d'absence... Dis-moi, Pierre, la marquise est-elle visible?

— Oui, monsieur; mais...

Pierre hésita en jetant un regard sur l'habit de voyage du marquis. Il

ne comprenait pas, lui valait de la vieille roche, encore tout imbu des lois de l'étiquette et de la galanterie française, qu'on osât se présenter devant des dames dans le désordre d'un costume de voyage. Il aurait peut-être eu la hardiesse d'en faire la remarque, si le jeune homme ne lui eût dit d'un ton bref, qui ne souffrait point de réplique :

— Eh bien! qu'attends-tu? va m'annoncer...

Pierre obéit et marcha devant lui jusqu'au salon dont il ouvrit les deux battants en annonçant d'une voix lente et triste : — Monsieur le marquis René de Malleroy et le marquis entra.

Il régnait dans le salon un demi-jour qui surprenait d'abord et ne permettait pas à celui qui arrivait du dehors de distinguer parfaitement les traits des personnes qui s'y trouvaient. Toutefois, notre voyageur dut reconnaître promptement la différence qui existait physiquement entre les deux dames auxquelles on venait de l'annoncer. L'une d'elles ne s'était point levée pour le recevoir; c'était une petite femme, sèche et pâle, de 60 à 70 ans. Elle était vêtue d'une ample robe de soie de couleur indécise, dont les plis nombreux servaient à cacher l'excessive maigreur de celle qui la portait. Une mantille de soie noire, garnie d'une riche plate et déchiquetée (vieux mode, aujourd'hui nouvelle), dérobait à l'œil une légère déviation de la taille. Un immense bonnet, surchargé de fleurs et de rubans, semblait prêt à englober la figure chétive et osseuse qu'il devait se contenter d'encadrer. Tout cet ensemble si peu gracieux était enroulé dans un large fauteuil dont la forme rappelait le siècle de Louis XI. Une main d'une blancheur mate tenait une tabatière d'or, tandis que l'autre caressait un magnifique angora dont la tête reposait sur les genoux anguleux de sa maîtresse. Cette ruine vivante était la noble Edith de Valais-Saint-Florans, chanoinesse.

L'autre personne qui s'était levée du divan qu'elle occupait lorsque Pierre avait annoncé le marquis était une jeune femme de 24 à 25 ans. Sa taille était moyenne, son corps admirablement fait, sa démarche pleine d'une grâce moelleuse et sans apprêt. Elle profitait de la mode en faveur à cette époque pour découvrir des épaules qui l'eussent emporté en beauté sur celles de la Vénus de Médicis. Elle avait adopté une coiffure qui allait à ravir à son visage tout-à-fait angélique. Ses cheveux blonds, très-fins, très-soyeux, retombaient en boucles légères et nombreuses, et se jouaient sur son cou qu'elles paraissaient caresser avec amour. On eût dit que cette coiffure à la Ninon avait été inventée exprès pour ce visage radieux de jeunesse, et dont l'expression était tout à la fois sentimentale, spirituelle et coquette. Pour compléter cet ensemble, si opposé à celui de la chanoinesse, on admirait encore un bras du plus pur modèle et une

main et un pied faits pour inspirer vingt poèmes. Cette charmante femme était la nièce de la chanoinesse, une demoiselle Irène de Valais-Saint-Florans, devenue par mariage, huit ans avant le jour où nous la retrouvons, marquise de Malleroy. Le voyageur était donc son mari.

Le marquis de Malleroy s'inclina devant la jeune femme qui lui rendit son salut avec un cérémonial glacé, puis il releva la tête et l'observa pendant un instant. Il fut distrait de sa contemplation par la voix aigre et sèche de la chanoinesse.

— Enfin, monsieur le marquis, vous voilà donc... C'est bien heureux! nous commençons à perdre patience.

— Madame, dit le marquis en s'inclinant devant la chanoinesse, sans rien dissimuler de la surprise désagréable que lui causait cette interruption dans ses pensées, rien d'assez heureuse m'attendait au retour pour que je songeasse à me hâter.

— Pour vous, c'est possible; mais pour nous, ajouta la chanoinesse avec une ironie mordante, votre arrivée est un grand bonheur!

— Ma tante, je vous en prie, laissez de côté toutes récriminations; je serais désespérée que M. le marquis, à peine arrivé chez lui, eût déjà à se plaindre de nos procédés. Veuillez vous asseoir, monsieur; j'ai donné des ordres, on prépare votre appartement : je ne vous attendais pas aujourd'hui.

— Sans doute, reprit la chanoinesse; tu étais radieuse ce matin, tu disais que tu avais fait des rêves charmants qui ne t'annonçaient que du bonheur : ce ne pouvait pas être l'arrivée de ton mari.

— Ma tante...

— Tu as raison, j'ai le parler trop franc pour vous deux qui simulez la politesse et la galanterie en vous détestant. Pour moi, lorsque je suis en compagnie de M. le marquis, c'est bon, c'est bon, vous voulez commettre les formes? à votre aise! Voici l'heure de mes méditations; je rentre dans mon oratoire. Je ne vous remercie pas moins de votre retour, Monsieur le marquis; vous nous apportez la liberté.

La chanoinesse se leva, fit une révérence cérémonieuse, arrêta sa majestueuse regard perçant, qui le déconcerta, malgré lui, et sortit majestueusement du salon.

Le passé semblait justifier l'amertume des paroles de la chanoinesse. La famille des Malleroy et celle des Valais-Saint-Florans étaient depuis long-temps intimement unies. A des époques reculées, plusieurs alliances avaient cimenté cette affection, dont chaque descendant semblait hériter, et en 1794, retirés dans leurs terres voisines l'une de l'autre, les deux familles réunies avaient su, par une conduite prudente et réservée, se

dit le *Waterford Chronicle*, seront faites et des actions de grâces seront adressées au ciel, dans toutes les paroisses d'Irlande, pour le remerciement d'avoir frappé d'aliénation mentale le gouvernement anglais. Les premiers fruits de la coercition ont été un versement de 2,284 liv. sterl. sur l'autel de la *Conciliation-Hall* à l'adhésion de M. Smith O'Brien. Voici la formule des prières : « Puissent les amis de la liberté ne jamais avoir affaire à d'autres ennemis que Peel, Sugden, Wellington et Co ! »

Lord Cloncurry, dans une lettre adressée au *Morning-Chronicle*, dit qu'il y a plus de misère dans une rue de Dublin que dans la France entière. Lord Cloncurry, pendant son séjour en France, aura sans doute étudié la situation de nos classes pauvres à l'hôtel Maurice ou à l'hôtel des Princes.

Nous recevons la lettre suivante :

Des environs de Lyon, le 31 octobre 1843.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez inséré dans votre journal un extrait du *Siccle*, l'abrégé des règlements et statuts de l'association catholique. J'y lis à la fin ce qui suit : « Le novice admis dans l'association prêtera serment de combattre jusqu'à la mort les ennemis de l'humanité. Tous les jours, toutes les heures doivent être consacrés au développement de la civilisation chrétienne. Il a juré haine éternelle au génie du mal, et il a promis une soumission absolue et sans réserve à notre saint père le pape et aux ordres des supérieurs hiérarchiques de l'association. Le directeur, en l'admettant, s'est écrié : Nous avons un soldat de plus ! »

Cette société proclamée au mépris de la loi, sous les yeux d'un gouvernement qui semble la protéger par son silence ou par les avances inconcevables qu'il fait à ses principaux chefs, nous reporte en arrière de deux siècles au moins. Elle place la France dans la position qu'elle avait en 1576, époque où prit naissance cette trop célèbre société connue alors sous le nom de la *Sainte Union*, et plus tard sous celui de la *Ligue*. Ce fut sous sa domination et par d'anciens ligueurs que deux rois furent assassinés; ce fut sous sa domination que s'éteignit dans le sang la branche de Valois, à laquelle succéda la branche de Bourbon. Ce fut sous la domination de la Ligue que notre pays fut ravagé par une guerre de religion, que le commerce fut banni de son sol, que les parents s'entre-gorgaient, et que le peuple mourait de faim ou de misère.

La Ligue prit naissance dans la Picardie, sous l'influence de d'illuminés qui commandait cette province, de plusieurs gentilshommes, ecclésiastiques, bourgeois et gens de palais; elle débuta par la déclaration suivante :

« Nous nous engageons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la Sainte Union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous la sauve-garde de l'Union, et en cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même par la voie des armes, contre quelques personnes que ce soit. Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette vengeance puissent être inquiétés. On élira au plus tôt un chef à qui tous les confrères seront obligés d'obéir, et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts pour procurer à la Sainte Union des partisans, des armes et tous les secours nécessaires, chacun selon ses forces; ceux qui refuseront de s'y joindre, seront traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires que par sa permission. »

Apartir de cette déclaration, la Ligue faisait de rapides progrès. Il lui fallait un chef marquant pour opérer ouvertement en face et contre la royauté et la partie du peuple qui était restée fidèle, elle choisit en 1584, le vieux cardinal Charles de Bourbon, tout à la fois érédite et imbue des préjugés dominants. Bientôt il publia un manifeste dans lequel il se déclarait le chef de la Ligue, exposait les intentions des sociétaires, et terminait par dire que tous les confédérés avaient fait serment de tenir la main forte et armée à ce que l'église fût rétablie dans toute sa dignité, la religion catholique maintenue, etc.

Maintenant, qu'on compare la déclaration et le manifeste dont je viens de donner un aperçu avec les statuts de l'association catholique et les lettres des évêques et autres publiées dans les journaux, ne dira-t-on pas ensuite qu'il y a beaucoup de similitude entre ces divers actes, et que la crainte des bons citoyens n'est pas chimérique lorsqu'ils appréhendent la résurrection de la sainte Ligue ?

Je demanderai aussi si le gouvernement tolérerait parmi les protestants et les juifs, dont la charte garantit néanmoins le culte, une société qu'ils établiraient dans le même but que celui de

l'association catholique; et d'un autre côté, s'ils venaient demander que les professeurs de l'Université ne fussent nommés qu'avec leur approbation et que l'instruction publique leur fût attribuée exclusivement, que leur dirait-on? La réponse ne se ferait pas attendre: ce serait un refus formel et très-bien fondé, parce qu'un gouvernement sage doit maintenir l'égalité parmi les hommes qu'il régit; même une secte plus forte ne doit pas avoir de préférence et opprimer celle qui est inférieure en nombre; chacune doit avoir son culte libre et vivre en paix sous la puissance de la loi.

Que ceux qui gouvernent aujourd'hui ne se trompent pas sur les exigences de certains membres du clergé. Tout en voulant les appeler à eux pour consolider la nouvelle dynastie, qu'ils prennent garde à faire le contraire de ce qu'ils se proposent. La France a plus besoin de soldats braves et instruits comme ceux qu'elle possède que de moines paresseux et superstitieux comme ceux qu'elle a possédés. Agréé, etc.

Chronique.

LYON.

Le directeur des postes a l'honneur d'informer le commerce et le public que, d'après l'ordre de M. le conseiller-d'état directeur de l'administration des postes, à dater du 1^{er} novembre, le départ du courrier pour Crémieu aura lieu à midi, celui pour Grenoble à quatre heures du soir.

— Le dernier voyage des Messageries du Commerce a été marqué par un bien triste événement.

M. M..., avocat à Paris, se rendait à Lyon avec sa jeune fille âgée de quatre ans, lorsqu'arrivé dans la plaine en-deçà de Moulins, l'enfant manifesta le désir de satisfaire un besoin. On sollicita le conducteur d'arrêter; ce dernier répond qu'il y a une éôte très-rapprochée, et qu'après il sera facile aux voyageurs de descendre. M. M..., ne voulant pas attendre, pendant que la voiture marche, ouvre la portière, saute avec sa petite fille, fait une chute, et les roues passent sur le corps de son enfant; la mort est instantanée. Il a fallu faire constater les causes de cet accident, ce qui a pris cinq heures pendant lesquelles le père et les voyageurs sont restés sur la route devant cet affreux spectacle.

Le déplorable événement que nous signalons doit être attribué avec raison au conducteur de la diligence, qui n'a pas voulu arrêter quand on l'en pria. Nous pensons qu'à l'avenir des ordres sévères seront donnés à tous les conducteurs pour que de pareilles catastrophes ne se renouvellent pas.

On a souvent parlé des inconvenients des diligences, et chaque jour ils semblent prendre plus d'intensité et se transformer en abus fort graves. Des ordonnances devraient être faites pour fixer clairement les devoirs des conducteurs, indiquer les lieux où ils doivent s'arrêter pour les repas, le temps qui doit y être consacré ainsi que celui à employer pour chaque relais. Dans notre fièvre industrielle, nous arrivons à considérer plus les choses que les hommes. C'est avec raison qu'on a dit que les administrations des voitures publiques faisaient plus de cas des ballots de marchandises que des voyageurs; car, dans le cas qui nous suggère ces réflexions, si le conducteur avait eu à donner ou à recevoir des paquets de marchandises, il n'aurait pas hésité à faire arrêter. On sait que sur les routes il y a de vrais colporteurs, et qu'ils se chargent d'une multitude de commissions qui les obligent à perdre un temps précieux qu'ils cherchent ensuite à regagner par tous les moyens possibles.

Nous ne voulons pas ici énumérer tous les points réglementaires qu'il faudrait fixer pour rendre aux voyageurs quelque sécurité; mais que l'on consulte les personnes qui ont l'habitude des voyages, et toutes seront d'avis qu'il faut mettre enfin plus d'ordre dans le service des voitures publiques.

Les intérêts du public sont cependant liés aux intérêts des administrations des voitures publiques; pourquoi ces administrations ne font-elles pas de constants efforts pour avoir un personnel satisfaisant de conducteurs? On s'aperçoit qu'au lieu de gagner en ce sens, il y a au contraire, depuis quelques années, moins de soin dans les choix.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Courrier de l'Ain*:

« Aujourd'hui à trois heures le feu s'est déclaré au dôme de l'hôpital de Bourg, auquel des ferblantiers travaillaient. Le vent était très-violent.

« A quatre heures le dôme s'est abîmé dans les flammes. A cinq heures on est parvenu à éteindre le feu. »

BULLETIN DES SOIES.

Sur tous les marchés de l'Ardèche et de la Drôme, les transac-

tions en soies ont été très minimes pendant la semaine qui vient de s'écouler. Les affaires paraissent languissantes, et généralement on croit plutôt à la baisse qu'à la hausse, sans que rien puisse justifier ce présage.

A Joyeuse, mercredi 25, le marché a été tout-à-fait nul à cause de la pluie qui est tombée toute la journée.

A Aubenas, samedi 28, il s'est traité peu d'affaires, parce qu'il y avait foire à Villeneuve-de-Berg. Quelques transactions ont eu lieu aux prix suivants :

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 11/12 d. soies courantes, | 27 50 à 27 75 le 1/2 kilog. |
| 9/10 d. soies de pays, | 28 à 29 |
| 9/10 d. soies de Joyeuse, | 29 75 à 30 |

A Romans, vendredi 27, il y a eu peu d'affaires. Les prix sont stationnaires; en voici la cote :

| | |
|--|---------------|
| 14/16 d. soies ordinaires de pays, | 27 à 27 50 |
| 12/14 d. soies courantes, | 27 75 à 28 |
| 11/12 d. soies de Peyrins et de Saint-Donat, | 28 50 à 28 75 |
| Soies d'ordre, | 32 |

A Nîmes, les affaires en soies continuent à être peu animées. Il y a quelques demandes en trames ouvrées et organins; mais les moutilliers, trouvant que les prix ne sont pas assez avantageux, expédient sur d'autres places. Voici le prix des soies grêges à la date du 26 :

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Soie grêge de Nîmes, 5/6, | 61 30 à 62 45 le kilog. |
| Id. id. 6/7, | 58 à 59 40 |
| Soie d'Alais, 5/6, | 61 35 à 62 45 |

A Avignon, pendant la semaine écoulée, les affaires ont été très-froides, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les prix paraissent fléchir; il y a eu même baisse sur les ouvrées. On attribue cet état de choses au peu de commissions reçues des Etats-Unis et à l'empressement trop vif de vendre de quelques détenteurs.

A Marseille, le cours se sont bien soutenus pendant la semaine; il y a eu même un peu de hausse sur certaines sortes, et les transactions ont continué à être très-actives.

Les arrivages se sont bornés à 100 balles environ.

La consommation a été de 32 balles Brousse G. G., à 16 f. et 17 f.; 10 balles id. P. G., à 16 f. 50 c. et 17 f.; 15 balles Messin G. G., à 17 f. et 19 f. 50 c.; 7 balles Andrinople à 15 f.; 3 balles Archipel à 12 f. 50 c. (*Courrier de la Drôme.*)

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans l'*Indicateur de Bordeaux* :

« La mort a frappé hier matin, 29 novembre, dans nos murs, le beau nom du général Marceau.

« Son frère, qui était sous-préfet sous l'Empire et préfet d'Avignon pendant les Cent-Jours, vivait dans la plus profonde retraite à Bordeaux. Fidèle à ses opinions, il n'avait jamais voulu demander une seule grâce aux divers gouvernements qui se sont succédés en France. Il préférait sa pauvreté honorable à toutes les faveurs. Recueilli par un digne vieillard, son ami, pauvre comme lui, c'est à peu près dans un galetas qu'il a rendu son dernier soupir, rue des Menus, 20, d'où il sera enlevé ce matin, comme les pauvres qui ne laissent pas après eux de quoi payer le plus modeste enterrement. »

— M. Jacob Burns, vieillard de 74 ans, a été inhumé le 26 octobre dans le cimetière de Portugal-Street, à Londres. De nombreux parents et amis accompagnaient le cercueil qui ne se distinguait que par l'absence de toute espèce d'ornement; aussi les fossoyeurs, au lieu de creuser une tombe dans le lieu ordinaire, portèrent le corps dans la partie la plus reculée, et le jetèrent dans un trou fait à la hâte. Ce trou était beaucoup trop étroit pour la bière; on essaya de l'y faire entrer de force, au risque de la briser.

Déjà les planches commencent à craquer et à se séparer; les assistants étaient indignés. La fille du défunt, qui jusqu'alors s'était tenue à l'écart, s'avança et dit :

« De grâce ! n'insultez pas aux restes de mon père. Il a occupé pendant vingt-cinq ans une maison dans le Strand; il a pendant vingt-cinq ans payé les dîmes de l'église. Il a été ruiné tout-à-coup par la faillite d'une maison de banque de Scho-Square; elle lui a emporté 2,000 livres sterling (50,000 francs), composant toute sa fortune. — Que nous importe? répondirent inhumainement les fossoyeurs; il fallait qu'il conservât de quoi se faire enterrer. »

Cette scène scandaleuse avait attiré une foule de spectateurs du dehors. Le sacristain, en cherchant à apaiser l'irritation de la multitude, ne fit que l'exaspérer. Enfin le doyen des marguilliers arriva et ordonna d'ouvrir une fosse plus décente pour M. Burns.

Les fossoyeurs y mettaient assez peu de bonne volonté; les parents et les amis de M. Burns ont pris pour les aider les premiers

pour distraire au danger qu'il y avait alors pour les nobles à rester en France. Le comte de Valais-Saint-Florans était veuf à cette époque, et avait pour unique enfant une jeune fille de seize ans, la belle et gracieuse Irène. Le marquis de Malleroy, veuf aussi, avait un fils de vingt ans, le beau et noble René. Il était naturel de songer à unir ces deux enfants qui avaient grandi ensemble, qui avaient été élevés dans les mêmes principes et devaient éprouver l'un pour l'autre un peu de l'affection qui unissait leurs parents. Cependant le marquis de Malleroy, plus monarchique ou plus ambitieux que le comte, espérait toujours que les Bourbons rentreraient en France, et songeait à ouvrir à son fils une route facile pour parvenir. Il résolut de l'envoyer secrètement près des princes émigrés faire acte de présence, témoigner de son dévouement et servir la bonne cause en dépit des baïonnettes républicaines qui hérissaient les frontières; mais, avant d'éloigner son fils, le marquis voulut assurer un mariage qui convenait aussi bien à son cœur qu'à ses idées ambitieuses. Le comte de Valais consentit, à la condition que le jeune René partirait le jour même de son mariage. Les deux fiancés étaient si jeunes, et les chances d'une éternelle séparation étaient si réelles, que l'on ne pouvait qu'approuver la prudence du comte. Tout se fit donc ainsi: René et Irène furent mariés. René embrassa sa femme et son père, serra la main de son beau-père et partit. Irène soupira et trouva fort triste qu'on lui enlevât ainsi son mari. René ne soupira point et ne s'attrista pas davantage; il avait vingt ans, il allait voyager, il allait voir la cour et cette noblesse si élégante, si spirituelle, dont on lui avait fait une peinture séduisante; il allait entrer dans une vie nouvelle, toute pleine de ravissements; son cœur bondissait. Arrivé aux frontières, pour échapper à la surveillance, pour fuir, il déploya, malgré ses vingt ans et son inexpérience, une prudence et une adresse admirables: il avait si grande peur de rester en France!

Un an après, le comte de Valais-Saint-Florans mourait, et Irène se retirait près de son beau-père qu'elle entourait de soins et d'affection. Lui-même s'éteignait trois ans plus tard, sans avoir revu son fils. Pendant ce temps, le jeune marquis menait une joyeuse vie que la mort de son père ne put attrister pendant quelque temps. Il ne lui avait pas convenu de faire le courtisan à la petite cour des proscrits; il avait voyagé, s'arrêtant partout où il était heureux, fuyant rapidement les lieux où il s'ennuyait. Après huit ans d'une brillante existence, il rentra dans sa patrie; il revenait dans le château de ses pères, près de sa femme, non pas pour espérer du bonheur qu'on avait voulu lui assurer huit années auparavant, mais pour s'entendre avec elle et lui proposer, au moyen du divorce, de rompre une union dont il n'avait pas compris, disait-il, toute l'import-

tance lorsqu'on la lui avait fait contracter. Voilà à quel point ils en étaient lorsque nous les retrouvons au château de Malleroy.

Quand la chanoinesse fut partie, Irène se tourna vers le marquis et lui dit en souriant :

— Vous pardonnerez cette boutade à ma tante, n'est-ce pas, monsieur le marquis? Vous savez qu'elle a toujours tranché dans le vif. Depuis cinq ans qu'elle me sert de mère, elle a acquis le droit de s'occuper de tout ce qui m'intéresse... Mais elle le fait peut-être avec un peu trop d'ardeur.

— Nullement, madame; je sais bien qu'elle ne doit pas m'aimer prodigieusement, et cette haine doit elle paraître...

— Elle a eu tort, car moi, monsieur, je ne vous hais pas, et, depuis huit ans que nous sommes mariés, je ne pense pas vous avoir donné aucun sujet de plainte. Je ne sais pas même comment on prononcera le divorce entre deux époux qui, depuis huit ans, n'ont pas eu la plus légère discussion; nous serons obligés de nous calomnier.

— Je suis heureux, madame, de vous voir railler un pareil sujet, dit le marquis d'un ton piqué.

— Eh! pourquoi serais-je triste, monsieur? On nous a mariés à un âge où nous n'avions pas de volontés; on nous a séparés le même jour, et rien ne nous a rappelés au souvenir l'un de l'autre. Il y a deux mois, vous m'écrivez que vous revênez; vous me demandez si notre union ne me pèse pas autant qu'à vous; vous m'offrez le divorce à l'amiable. Pourquoi-je refuser la première grâce que vous me demandez? Je n'ai même pas songé à la faire. D'ailleurs, j'éprouvais une véritable joie à me montrer magnanime envers vous... oui, monsieur, magnanime. Une autre vous eût peut-être refusé pour venger son amour-propre blessé, et moi je me hâte de vous rendre une liberté... que vous désirez ardemment perdre de nouveau.

— Que voulez-vous me dire, madame ?

— Milady Smitson n'attend-elle pas avec impatience que, maître enfin de votre cœur et de votre malin, vous alliez recevoir le prix d'un an d'amour et de soins ?

— Mais qui a pu vous apprendre ?

— Mon Dieu! dans tous les ménages ne se trouve-t-il pas d'officieux amis toujours prêts à vous révéler ce que vous ne demanderiez pas mieux d'ignorer? Ici, seulement, ils ont manqué leur but: m'apprendre que vous aimiez, c'était me dire que je pouvais beaucoup pour votre bonheur, et il est naturel qu'on s'intéresse toujours un peu au bonheur... de son mari.

— Voilà de la générosité, et vous me mettez tout-à-fait à l'aise. En vé-

rité, en arrivant ici, j'éprouvais une inquiétude, un embarras... Je craignais de trouver sur le joli visage de la marquise de Malleroy un reproche de mon inconstance. Je m'avouais que je me sentirais sans force devant la douleur d'une jeune femme dont le bonheur eût été détruit par mon inconcevable légèreté. Je demandais à ma conscience alarmée s'il n'y avait pas de la cruauté à repousser cette jeune femme dont le cœur aurait pu m'être tout dévoué, et si, en faisant son malheur, je n'allais pas consumer le mien.

— Comment! monsieur, vous pensiez cela? dit Irène un peu émue.

— Oui, madame, cela et bien autre chose encore que je n'ose vous dire... Mais me voici rassuré; et d'ailleurs je me suis souvenir de l'empressement que vous aviez mis à me répondre, à consentir à notre divorce; je me suis souvenu...

— De milady Smitson, et vos remords ont disparu. Tant mieux, monsieur; c'est été un chagrin que je vous aurais causé, et, bien qu'il volontaire, je me le serais encore reproché.

— Et puis, je pensais aussi que si je me montrais si repentant, que si je revenais époux suppliant, amoureux et soumis, cela vous gênerait singulièrement, et que... votre cousin Casimir de Valais-Saint-Florans pourrait s'inquiéter...

— Que voulez-vous dire, monsieur le marquis? demanda Irène d'un ton de fierté blessée.

— Rien, madame, rien que ce que vous disiez tout à l'heure. J'ai trouvé aussi d'officieux amis qui ont pu me laisser penser que, blessée de mes procédés envers vous, lasse d'un veuvage qui avait tous les inconvenients du mariage, vous aviez laissé espérer à votre cousin...

— On vous a trompé, monsieur, dit vivement la marquise. Il se peut que ma tante ait encouragé les espérances de mon cousin et que... Mais à quoi vais-je penser de me défendre? Et que vous importe, monsieur, ce qui se passe dans mon cœur, ce que je compte faire de ma liberté? Laissons cela. Demain, je l'espère, nous pourrons rédiger notre demande en divorce; j'attends mon oncle de Valais.

— Le père de Casimir ?

— Oui, monsieur... le seul parent qui me reste et à qui je puisse confier le soin de mes intérêts. Mais voici Pierre qui vient annoncer que votre appartement est prêt; vous devez avoir besoin de repos.

Elle salua froidement le marquis; Pierre entra en effet. René s'inclina respectueusement devant la gracieuse châtelaine, dont le visage, depuis quelques instants, avait pris une expression de fière dignité qui lui donnait un charme tout nouveau. (*La suite au numéro prochain.*)

instruments qu'ils ont trouvés sous leurs mains, et la foule s'est paisiblement écoulée.

— Une troupe de comédiens ambulants de bas étage a imaginé de donner à Liverpool le spectacle d'assises imaginaires. Elle prend le titre de *Société du juge et du jury*. Un des auteurs joue le rôle de grand-juge (*chief-baron*); des figurants représentent les jurés. Les accusés, les témoins, les avocats sont représentés par des misérables tellement déguenillés que le peuple leur a donné le sobriquet de *mangeurs d'ordures* (*eaters of dirt*).

Ils représentent, en exagérant les détails, les procès criminels les plus mémorables, et des scènes de police correctionnelle tiennent lieu de petites pièces.

Pendant neuf soirées consécutives, cette profanation des formes judiciaires n'a pas attiré moins de trois mille trois cents spectateurs.

Le maire de Liverpool a mis enfin un terme à ce scandale. Il a interdit les représentations par le motif que le directeur ne s'était point pourvu d'une licence du lord grand-chambellan.

— Les recettes des chemins de fer continuent à décroître. La ligne de Ronen a produit, du 1^{er} au 23 octobre, un somme de 112,242 f. 87 c., savoir : 85,696 f. 50 c. pour 12,375 voyageurs, et 26,546 f. 27 c. pour le transport des marchandises.

La ligne d'Orléans a transporté, du 18 au 24 octobre, 26,251 voyageurs qui ont produit 100,171 f. 16 c. La recette pour le transport des marchandises s'est élevée à 29,552 francs. Total, 129,723 f. 17 c.

VARIÉTÉS.

NOUVELLE MÉTHODE POUR L'ÉLEVÉ DES VERS À SOIE,
Par M. A. Fostel, officier au service belge.

Parti pour Sainte-Foy le 1^{er} mai de cette année, j'ai élevé dans le domaine des dames Dupuy, appelé l'Enclos, commune de Pineuilh, 91 grammes de vers à soie en suivant pour cette éducation et les méthodes ordinaires et celle que j'ai inventée, ce qui m'a permis de mener à bonne fin cette opération, malgré le mauvais état de l'atmosphère, le manque de feuille de mûrier et la mauvaise qualité de celle que j'ai pu me procurer à grands frais.

Sur un cône tronqué ou mamelon, construit en oseraie, ayant à sa base 3 mètres 36 centimètres de diamètre, à son sommet 66 centimètres, et 1 mètre 32 centimètres de hauteur, j'ai placé 35 grammes de graine de vers à soie, qui a été alimentée et sur-

veillée simultanément avec une quantité égale placée sur des étagères en bois et dans le même local.

L'appareil est construit en quatre compartiments réunis et consolidés à leur base et à leur sommet par deux cercles de fort bois. Ces compartiments doivent être mobiles, afin d'être démontés après l'opération terminée, et l'un d'eux doit pouvoir s'enlever pendant le cours de l'éducation, soit pour introduire sous le mamelon un réchaud si la température est froide, soit pour distribuer par le sommet, d'une manière uniforme, la feuille à chaque repas, soit enfin pour nettoyer et retirer les excréments tombés au travers de l'oseraie, diminuer par une grande propreté les miasmes délétères, si nuisibles aux vers à soie, et qu'on ne peut éviter lorsqu'on fait usage des étagères en bois et même en oseraie, puisque, superposées les unes aux autres, l'étage inférieur recevrait les excréments des vers de l'étage supérieur, grave inconvénient qui n'existe pas dans l'emploi du cône ou mamelon.

Pendant le cours de l'éducation, le sommet du cône reste ouvert; mais au moment présumé de l'ascension des vers, on y place un planisphère aussi en oseraie, garni de branches de bruyère.

À la base du mamelon il sera établi une galerie circulaire ayant 40 centimètres de largeur pour recevoir les vers dès qu'ils sont éclos; cette galerie aussi en oseraie sera recouverte d'un canevas pour éviter la perte des vers fort petits en ce moment, et puis cette galerie a pour but d'éviter la chute des vers pendant le cours de leur ascension sur la bruyère, avantage bien grand, car quelques auteurs évaluent à 25 et 30 0/0 la perte occasionnée par les chutes dans les méthodes ordinaires.

Pour augmenter la surface du cône, on peut établir deux ou trois galeries circulaires; on les place de manière à laisser entre elles et le corps de l'appareil un passage aux vers, afin de ne pas retarder l'ascension des premiers prêts à coconner. Ces galeries, aussi en oseraie, sont soutenues par des chevilles; elles ont de 25 à 40 centimètres de largeur.

L'emploi du cône tronqué ou mamelon m'a donné pour résultat :
1^o Economie majeure pour l'établissement d'une magnanerie. Suivant un éducateur habile, membre de la société d'agriculture, la dépense d'établissement pour exploiter un demi-kilogramme de graine doit s'élever à 55 fr. si l'on emploie les étagères en bois, tandis que 12 ou 15 fr. paient aisément le cône ou mamelon en oseraie.

La possibilité de placer un réchaud sous le mamelon rend inutiles les calorifères si coûteux, les cheminées qui quelquefois ne s'établissent qu'avec difficulté.

Par sa forme et ses dimensions qui peuvent varier, le mame-

lon pouvant se placer dans tous les locaux, il n'est plus nécessaire de faire les frais pour rendre telle ou telle partie d'une habitation propre à recevoir les vers à soie, et de plus, lorsque la campagne est terminée, le local est rendu à l'usage ordinaire.

2^o La litière étant frappée par l'air qui la traverse en tous sens, se sèche plus vite; les excréments n'y séjournent plus; par suite, l'humidité, si pernicieuse pour les vers à soie, n'est plus à craindre, et le nombre des malades diminue.

3^o Le délitage peut être moins fréquent, puisque la litière est plus vite séchée; par suite, une plus grande quantité de vers peut être exploitée sans augmentation de main-d'œuvre.

4^o La même quantité de feuille nourrit mieux les vers, car elle n'est plus flétrie par l'humidité de la litière; les vers placés sur les mamelons ont été constamment plus forts que ceux des tablettes; il s'en est trouvé 8 c. 1/2 (3 p. 2 lig.).

5^o Augmentation dans les produits, ayant évité les chutes des vers et diminué les causes des nombreuses maladies auxquelles ils sont sujets.

Les vers n'étant plus gênés entre eux, profitent mieux et peuvent monter sans retard, et comme le planisphère du sommet leur offre autant d'espace qu'ils peuvent en rechercher pour établir leurs cocons, il n'y en a plus de doubles, et la qualité de la soie doit être supérieure, puisque les vers sont plus forts, mieux nourris et moins souvent atteints par les maladies.

Le gérant responsable, B. MURAT.

On lit dans les Débats :

Nous avons été les premiers à signaler l'importante découverte d'un préservatif contre le mal de mer et contre les nausées en voiture. Aujourd'hui que l'efficacité des BONBONS DE MALTE est bien reconnue et ne trouve plus d'incrédules, on ne s'embarquerait pas sans se munir de ce précieux spécifique, dont la renommée est devenue européenne, on peut le dire sans exagération. Nous avons vu chez l'inventeur (M. GANDONNIÈRE, rue Richelieu, 48, à Paris) des lettres de demandes de très-hauts personnages et de plusieurs maisons princières. Le succès des BONBONS DE MALTE est donc aujourd'hui assuré, et nous nous plaisons à reconnaître que c'est un succès des plus mérités.

Il existe un dépôt de BONBONS DE MALTE à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16.

Les grands médecins de Paris, parmi lesquels on remarque MM. Fouquier, Jadelot, Alibert, Baron, Andral, Moreau, recommandent aux personnes faibles ou atteintes de maux d'estomac l'usage du RACAHOUT des ARABES, aliment délicieux et de la plus facile digestion. Cet analeptique est doué de propriétés nutritives et toniques, très-convenables aux enfants et aux personnes atteintes d'affections de poitrine.

Dépôts chez MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, place des Célestins, à Lyon.

Étude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi quatre novembre 1843, à deux heures de relevée, sur la place dite Louis XVIII, à Lyon, lieu du marché aux chevaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une jument âgée d'environ dix ans, saisie au préjudice du sieur Pitos cadet, courtier, demeurant à la Guillotière, rue de Chartres. (4144)

Même étude.

Le lundi six novembre 1843, à dix heures du matin, au lieu du marché public, sis aux Brotteaux, commune de la Guillotière, avenue de Saxe, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de trois caisses de voitures en bois noyer, n'ayant jamais servi, saisies au préjudice du sieur Payet, maître menuisier en voitures, demeurant avenue de Saxe. (4145)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

VENTE AUX ENCHÈRES de quatre

BATEAUX À VAPEUR

et de tout le matériel composant l'actif de la faillite

DE LA COMPAGNIE DITE

LES SIRIUS,

Dont le siège était établi à Lyon, quai Monsieur.

Le trente novembre 1843, à l'heure de midi, par le ministère de M^e Laval, notaire à Lyon, à ces fins commis par jugement en dernier ressort du tribunal de commerce de la même ville, et en la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, sise en ladite ville, quai et maison Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, savoir :

1^o De quatre bateaux à vapeur en fer et tôle, en très-bon état, avec double machine anglaise dans chacun d'eux, dont trois de la force de 180 chevaux et une de 120 à moyenne pression, garnis de leurs agrès, ustensiles et objets mobiliers, et appropriés à la navigation du Rhône;

2^o D'un vaste plafond servant de débarcadère, avec ses accessoires;

3^o D'un atelier de forges et d'un atelier de charpente, avec leurs outillages et matières premières. S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit M^e Laval, dépositaire du cahier des charges renfermant les détails des objets à vendre, et au sieur Chevillard, l'un des syndics, rue Lafont, 2, qui facilitera l'examen préalable des objets susdésignés. (9661)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9913)

GRAND-THÉÂTRE.

AVIS.

Le propriétaire des omnibus a l'honneur d'annoncer au public qu'il fait stationner tous les soirs à la porte du Grand-Théâtre, à la fin du spectacle, des omnibus qui font le trajet de la place de la Comédie à la place Louis XVIII. Le prix de la course est de 50 centimes. On peut se procurer jusqu'à neuf heures, aux bureaux et au contrôle du théâtre, des billets qui assurent les places. (250)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE À LYON, RUE DU PLAT, 2.

A louer de suite.

avec dédite au gré du preneur.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

DU PREMIER ORDRE.

S'adresser en l'étude dudit M^e Duguey. (9538)

A vendre de suite.

UNE MAISON

Située à Pierre-Bénite.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au 1^{er} et quatre autres pièces au second, avec caves, un puits à eau claire, cour, jardin, et une boutique recevant les eaux du chemin.

S'adresser à M. Derouzard, maître maçon et cafetier à Pierre-Bénite, café des Omnibus. (252)

A CÉDER.

un bon fonds de broderie pour meubles et articles de goût.

S'adresser à M. Vignat, rue Saint-Dominique, n. 13, au 3^e. (2238)

A louer pour la Noël.

MAGASINS ET ECURIE,

Port du Temple, 45 et 46.

S'y adresser. (2233)

A LOUER.

vaste et beau magasin,

TOUT AGENCÉ.

Situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M. Vaillière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23, au 3^e. (230)

A louer de suite.

appartement de 2 pièces au 4^e, RUE MERCIÈRE, 22.

L'une de ces pièces prend jour sur le quai Villeroy. S'adresser port du Temple, 42, au 2^e. (251)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. BILLAZ et GAYET, place de la Fromagerie, n. 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manteaux et paletots sur mesure aux prix suivants :
Manteaux en caout-chouc, de . . . 35 à 50 fr.
Paletots — — — — — 30 à 45 fr.
Ettoffes à vendre au mètre, de . . . 10 à 16 fr. (201)

DU 1^{er} AU 10 NOVEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUTS LES JOURS IMPAIRS

à SEPT heures du matin.

(7144)

LES BAS ÉLASTIQUES LE PERDRIEL,

PHARMACIEN à Paris, faubourg Montmartre, 78, sans oeillets ni lacets.

Pour VARICES, ENGORGEMENTS, etc., obtiennent de plus en plus l'approbation des médecins et du nombre considérable de personnes qui en font usage. (Affranchir.) (5285-6575)

ÉTUDE COMMERCIALE.

M. NORDHEIM, ancien directeur de l'École du Commerce et professeur de comptabilité, ouvrira, pour les jeunes gens destinés au commerce, une étude où les connaissances indispensables à un négociant seront enseignées dans toute leur perfection.

Les élèves y travailleront une ou plusieurs heures par jour, et continueront jusqu'à ce qu'ils aient ce degré de perfection qui assure l'avenir et l'indépendance à tout commerçant et en tout pays.

Le professeur se charge de placer avantageusement, dans les premières maisons de commerce de notre ville, tous les jeunes gens de quinze à dix-huit ans qui ont fini leurs études sous lui.

Des cours de langues allemande et anglaise sont ouverts chez le même professeur.

S'adresser rue Clermont, n. 9. (249)

ATELIERS de PONT et C^e, BREVETÉS,

Rue Jarente, n^o 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (196)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

MANUFACTURE DE PIANOS

DE F. PAJOT,

Rue de Bourbon et rue Sala, n. 19.

Pianos droits et carrés, à deux et trois cordes. Parmi les instruments d'occasion, il y a DEUX ORGUES-HARMONIUM qui seront cédés à bas prix, cet article n'étant pas un objet de commerce de la maison. (238)

AVIS.

On désire acheter des MACHINES À VAPEUR de dix à trente chevaux.

S'adresser à M. Riquier, hôtel de Marseille, quai Saint-Antoine, n. 28, de deux à quatre heures. (248)

JUSQU'AU 11 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX À VAPEUR DE LA SAONNE,

PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 6 heures du matin. (7567)

RETOUR DE LA VILLE DE LYON
BATEAU DU 1^{er} NOVEMBRE 1843
L'AGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 7 heures du matin.

(7310)

Pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur et revêtu de son nom et de sa grille, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c.

L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaille, 19.